



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit HVS [ref. 46 ; 68]

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : FLUIDE HYDRAULIQUE MINERAL A HAUT INDICE DE VISCOSITE CATEGORIE ISO-L-HV

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : UNIL OPAL
Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003
49412 SAUMUR Cedex France
Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43
Email : smorel@unil-opal.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : - Centre Anti-Poisons de Paris
Hôpital Fernand WIDAL
200, rue du Faubourg St-Denis - 75475 PARIS Cedex 10
Tel: +33(0)1.40.05.48.48

- Centre Anti-Poisons de LYON
Hôpitaux de LYON
Bât.A - 162, avenue de Lacassagne - 69424 LYON Cedex 3
Tel:+33(0)4.72.11.69.11

-Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
Hôpital SALVATOR
249, bd de Sainte-Marguerite - 13274 MARSEILLE Cedex 9
Tel: +33(0)4.91.75.25.25

- ORFILA (INRS) : 01.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et/ou 1999/45/CE et le règlement CLP 1272/2008, leurs adaptations et leurs annexes.

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

UNIL OPAL
Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France
Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43
Email : smorel@unil-opal.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Classification : Non classé

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Identification des dangers-CLP : Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- **Pictogramme(s) de danger** : Aucun(e).
- **Mention d'avertissement** : Aucun(e).
- **Mention de danger** : Aucun(e).
- **Conseils de prudence**

Généraux : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Phrases additionnelles (CLP) : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres effets indésirables pour la santé : Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.
Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.

Autres informations sur les dangers physiques : N'est pas classé inflammable mais est combustible.

Autres informations sur les dangers pour l'environnement : La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.2. Mélange

Substance / Mélange : Produit à base d'huile(s) minérale(s) sévèrement raffinée(s).
La teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) est inférieure à 3%, selon la méthode IP 346.

Composants : Aucun composant dangereux présent au dessus du seuil de concentration déclarable

Composants : Impuretés contribuant aux dangers : Aucune à notre connaissance, en usage normal.

UNIL OPAL

Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France

Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43

Email : smorel@unil-opal.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : En cas d'étourdissements ou de nausées, emmener la personne à l'air frais.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin ou hospitaliser.
- **Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver avec de l'eau et du savon.
En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter un ophtalmologiste.
- **Ingestion** : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau.
Appeler immédiatement un médecin.
Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.
- **Aspiration** : Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir 2.1/2.3

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le médecin:**
- : En cas d'incident, traiter symptomatiquement.
 - Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.
 - Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Mousse et poudre chimique sèche.

Dioxyde de carbone, sable et terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.
- **Agents d'extinction déconseillés** : L'eau en jet bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques**
- : Il est probable que la combustion produise un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air et de gaz comprenant du monoxyde de carbone, des oxydes de soufre, des composés organiques et inorganiques non identifiés. Leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

UNIL OPAL
Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France
Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43
Email : smorel@unil-opal.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Equipements de protection spéciaux pour pompiers : Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les vapeurs. En raison des risques d'exposition, porter gants, lunettes, bottes et vêtements imperméable aux hydrocarbures. Protection personnelle : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux et rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.
En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : -Déversement limité :
Absorber le liquide avec du sable ou de la terre. Recueillir et placer dans un récipient approprié, portant une indication claire, pour une élimination conforme aux réglementations.
-Déversement important :
Empêcher tout écoulement par une barrière de sable, de terre ou de toute autre matière permettant de retenir le produit.
Récupérer directement le produit ou avec l'absorbant. Eliminer comme pour déversement limité. Ne pas rejeter le produit récupéré tel quel dans l'environnement.
Lavage des surfaces souillées en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général

Précautions de manipulation : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.
Eviter l'inhalation des vapeurs.

UNIL OPAL
Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France
Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43
Email : smorel@unil-opal.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 7 Manipulation et stockage (suite)

- Mesures techniques de protection** :
- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
 - Ne pas manger ni boire sur les lieux de l'utilisation. Protection personnelle : voir rubrique 8.
 - Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs, brouillards. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
 - Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter :
 - les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.
 - les fuites accidentelles d'huile d'un circuit sous pression se traduisant par des jets finement pulvérisés inflammables (la limite inférieure d'inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 g/m3).

Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.
- Stockage - à l'abri de** :
- Agents oxydants forts.
 - Rayons directs du soleil.
 - Sources de chaleur.
- Emballage** : N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistant aux hydrocarbures. Conserver dans l'emballage d'origine fermé. Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives.
- Matériaux d'emballage** : Conserver de préférence dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information / donnée disponible

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle** : Ni le Ministère du Travail chargé d'établir les valeurs limites d'exposition professionnelle en France, ni le Comité scientifique pour les valeurs limites professionnelles (SCOEL) en Europe n'ont fixé de valeurs limites concernant les brouillards d'huile.
- Il a été établi, au sein de l'institution prévention (CRAM, INRS...), de retenir la valeur NIOSH de 0,5 mg/m3 comme objectif à atteindre pour l'assainissement des ateliers où sont utilisés des fluides de coupe.
- SOURCE : MÉTROLOGIE DES AÉROSOLS DE FLUIDES DE COUPE ; ND 2267 - 207 - 07 ; INRS ; Hygiène et sécurité du travail - Cahiers de notes documentaires - 2e trimestre 2007.

UNIL OPAL

Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France

Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43

Email : smorel@unil-opal.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures techniques de protection** : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs, brouillards.
- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue.
Si les brouillards ou vapeurs ne peuvent être contrôlés, un appareil respiratoire muni d'une cartouche pour vapeurs organiques combiné à un pré-filtre à particules sera utilisé (filtre combiné type A/P conforme aux normes EN141/EN143).
 - **Protection des mains** : Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange.
Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle.
Porter des gants imperméables et résistants aux hydrocarbures (gants en Nitrile recommandé conforme à la norme EN374).
 - **Protection des yeux** : Porter des lunettes s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de produit (lunettes de sécurité avec protection latérale conforme à la norme EN166).
 - **Protection de la peau** : Limiter toute forme de contact avec la peau. Selon les conditions d'utilisation, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité.
 - Hygiène industrielle** : Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation. En toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

- Etat physique à 20 °C** : Liquide à température ambiante
- Couleur** : Rouge
- Odeur** : Légère.
- pH (produit concentré)** : Non applicable

UNIL OPAL

Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France

Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43

Email : smorel@unil-opal.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point de fusion [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition initial [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair [°C]	: 192 à 224 (NORME NF T 60118)
Taux d'évaporation	: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur [20°C]	: Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur relative (air=1)	: Aucune donnée disponible.
Masse volumique [kg/m3]	: (20°C) 871 à 879
Solubilité dans l'eau	: Insoluble.
Log P (octanol/eau) à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Temp. d'auto inflammation [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point de décomposition [°C]	: Aucune donnée disponible.
Viscosité cinématique	: (100°C) 8,4 à 10 mm²/s.
	(40°C) 48,4 à 63,5 mm²/s.
Caractéristiques d'explosivité	: Le produit ne présente pas de caractère d'explosivité dans les conditions normales d'emploi.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Point d'écoulement [°C]	: -36 à -33 (selon la norme NF T 60-105)

9.2. Autres informations

Aucune information / donnée disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réactions dangereuses avec les agents oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

La chaleur (température supérieure au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique...

UNIL OPAL
Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France
Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43
Email : smorel@unil-opal.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants forts.
Matières combustibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produit de décomposition dangereux durant un stockage normal. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc... et des suies.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
- Toxicité aiguë** : Les données toxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information fournie est basée sur la connaissance des composants et sur la toxicologie de produits similaires.
- DL50 (voie orale, rat) [mg/kg]** : > 2000
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
- **Cancérogénicité** : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
- **Toxicité pour la reproduction** : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.
- **Danger par aspiration** : A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger.

• Informations sur les voies d'exposition probables :

- **Inhalation** : De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.

UNIL OPAL

Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France

Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43

Email : smorel@unil-opal.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, faible irritation possible, surtout en cas de contact prolongé.
- **Contact avec la peau** : Peut causer une dermatose par contact avec la peau en cas de contact prolongé ou répété.
Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.
- **Ingestion** : Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.
- **Autres** : Des contacts prolongés ou répétés avec des produits contenant des huiles minérales peuvent provoquer l'élimination du revêtement lipidique de la peau, particulièrement à une température élevée.
De tels contacts peuvent entraîner des irritations et probablement des dermatoses, particulièrement en cas d'hygiène personnelle insuffisante.
Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives qui se sont accumulées durant l'utilisation.
La concentration en impuretés dépend de l'utilisation, mais elle peut provoquer une irritation croissante de la peau et des yeux et présente des risques pour la sécurité et l'environnement lors de l'élimination. Toute huile usagée sera manipulée avec précaution, afin si possible, d'éviter les contacts avec la peau.

Ni le Ministère du Travail chargé d'établir les valeurs limites d'exposition professionnelle en France, ni le Comité scientifique pour les valeurs limites professionnelles (SCOEL) en Europe n'ont fixé de valeurs limites concernant les brouillards d'huile.

Il a été établi, au sein de l'institution prévention (CRAM, INRS...), de retenir la valeur NIOSH de 0,5 mg/m3 comme objectif à atteindre pour l'assainissement des ateliers où sont utilisés des fluides de coupe.

SOURCE : MÉTROLOGIE DES AÉROSOLS DE FLUIDES DE COUPE ; ND 2267 - 207 - 07 ; INRS ; Hygiène et sécurité du travail - Cahiers de notes documentaires - 2e trimestre 2007.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

- Effets écotoxiques :** : Mélange insoluble dans l'eau.
Peut se déposer et engluier physiquement les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiellement bioaccumulable

UNIL OPAL
Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France
Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43
Email : smorel@unil-opal.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 12 Informations écologiques (suite)

12.4. Mobilité dans le sol

SOL :

- le produit sera adsorbé aux particules du sol et ne sera pas/peu mobile.

EAU :

Flotte à la surface de l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information / donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets du produit : : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
La réglementation interdit le rejet des huiles et lubrifiants dans l'environnement.

Destruction des récipients vides : : Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.
Remettre à un éliminateur agréé.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale

**Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/
ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA**

14.1. Numéro ONU

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

14.4. Groupe d'emballage

Non classé au transport de Marchandises Dangereuses.

UNIL OPAL

Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France

Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43

Email : smorel@unil-opal.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

HVS [ref. 46 ; 68]

31347

Edition révisée N° : 2

Date : 3 / 2 / 2014

Remplace la fds : 16 / 1 / 2012

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin : Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Dispositions nationales France : Code Sécurité sociale - Art. L464-6, art. D.461-1, annexe A, N° 601. Art. L.461-1 à 7, tab. des matières professionnelles N° 36.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information / donnée disponible

SECTION 16 Autres informations

Révision	: Suite à des modifications majeures, la FDS a été revue dans sa totalité.
Utilisations recommandées & restrictions	: Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans au préalable demander l'avis des services techniques du fournisseur.

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une manipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document

UNIL OPAL
Z.I Clos Bonnet-Boulevard Jean Moulin - CS 94003 49412 SAUMUR Cedex France
Tél: +33(0)2.41.40.18.40 - Fax: +33(0)2.41.50.52.43
Email : smorel@unil-opal.fr